

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-055 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

**Etaient excusés :** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

**Etaient absents :** Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

**Objet :** Convention entre la CCPA et l'Association Intergénérationnelle Des Ambarrois (AIDA) pour la mise en place d'actions « Maîtrise de la langue française »

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 13 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

Mme Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, conseillère déléguée à la formation, informe que l'Association Intergénérationnelle Des Ambarrois (AIDA), dont le siège est basé à Ambérieu-en-Bugey, sollicite la Communauté de communes pour un soutien financier sur les actions « maîtrise de la langue » pour les années 2025 et 2026.

Les actions « Maîtrise de la langue », initiées en 2022 sous la conduite de la SCOP Go-On Formation, ont démontré leur efficacité en obtenant de bons résultats auprès de bénéficiaires ciblés habitant le territoire de la CCPA. Fort de cette réussite, le dispositif est reconduit en partenariat avec l'Association Intergénérationnelle Des Ambarrois (AIDA), afin de poursuivre l'accompagnement des participants dans l'acquisition de compétences linguistiques.

Pour ce projet « Maîtrise de la langue », l'association AIDA – Centre social utilise le levier de la maîtrise de la langue française pour permettre à des personnes issues des quartiers prioritaires de la ville, des réfugiés, des primo-arrivants ou encore à des salariés d'avoir les prérequis linguistiques nécessaires pour accéder à l'emploi et au permis de conduire. Le centre de formation sélectionné est certifié QUALIOP1, ce qui atteste de la qualité de l'ensemble de ses processus (dont les compétences des formateurs).

.../...

Afin de conduire le projet, une convention d'objectifs (jointe en annexe) précise les objectifs quantitatifs (nombre de public) et qualitatifs, les modalités d'intervention et l'évaluation des projets.

Il est demandé une contribution, de 14 000 € par an, pour les exercices 2025 et 2026.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention, de 14 000 € par an, à l'Association Intergénérationnelle Des Ambarrois pour les exercices 2025 et 2026.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'objectif liée à ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1<sup>er</sup> avril 2025*

*Publiée le 03 AVR. 2025*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

